

Menaces : l'avocate du suspect attend des excuses

Créé le 06-03-2009 à 06h16 - Mis à jour à 14h53

Par

Me Maryse Pechevis, l'avocate de l'homme placé en garde à vue dans l'enquête sur l'envoi de menaces de mort, a dénoncé la violation de "l'intégrité" de son client et attend "a minima des excuses de l'Etat".

Me Maryse Pechevis, l'avocate de l'homme placé mercredi en garde à vue à Montpellier, puis libéré dans la nuit de jeudi à vendredi dans l'enquête sur l'envoi à des personnalités de droite de lettres de menaces de mort, a dénoncé vendredi 6 mars la violation de "l'intégrité" de son client. Me Pechevis a déclaré être "très en colère à l'égard de l'ex-compagne de (son) client qui a fait de la délation" car "elle n'avait aucun élément probant pour le dénoncer".

"Je suis aussi très en colère envers les services de police qui, sur la base de cette seule délation, ont mis en garde à vue, sans indice, mon client", a-t-elle ajouté.

Dénonciation calomnieuse

"Je comprends que c'est un sujet sensible qui touche le plus haut sommet de l'Etat. Mais cela ne justifie pas de violer les lois et l'intégrité d'un individu", a dénoncé Me Pechevis.

Elle a ajouté attendre de discuter avec son client, un informaticien et militaire de réserve âgé de 47 ans, mais "envisage déjà de déposer plainte contre son ex-compagne pour dénonciation calomnieuse".

Elle a souligné qu'elle attendait "a minima des excuses de l'Etat".

Me Pechevis a aussi annoncé qu'elle envisageait de "déposer plainte pour diffamation contre certains médias puisque le nom et la photo de (son) client ont été diffusés".

Son client, a-t-elle indiqué, est actuellement "à l'écart". "Il est cassé, il a besoin de se reposer après cet interrogatoire qui a été très dur", a-t-elle précisé.

Petite vengeance purement personnelle

L'homme n'était pas vendredi matin à son domicile de Montpellier. Son véhicule était absent et des voisins ont indiqué ne pas l'avoir vu.

Il a déclaré à France Inter qu'il "s'agit d'une petite vengeance purement personnelle par rapport à mon ex-compagne. On est en procédure pour obtenir la garde de mon enfant. Donc, elle s'est servie d'un certain nombre de courriels à ce sujet pour faire monter l'affaire en mayonnaise".

Le SRPJ de Montpellier s'est refusé à tout commentaire, renvoyant au parquet de Paris.

Une enquête préliminaire a été ouverte par le parquet antiterroriste de Paris et quatre services de police ont été chargés de mener les investigations: la Brigade criminelle, la Sdat, et les directions interrégionales de la police judiciaire de Marseille et de Bordeaux. (avec AFP)